AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 12-10-72 430133

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67-084 - STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67-070 - STRASBOURG -CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 2 au Bulletin n° 145 du mois d'Octobre 1972 — 10 Octobre 1972

ARBRES FRUITIERS

LES TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'automne entrent dans le cadre des traitements d'hygiène générale. Ils ne mettent en cause que des produits fongicides et s'appliquent à la chute des feuilles.

Tous les arbres à noyau devraient faire l'objet d'un traitement à la chute des feuilles, car il permet de lutter efficacement contre certaines maladies qui s'installent à partir des cicatrices foliaires. C'est le cas, notamment, du Coryneum, du Monilia, du Chancre bactérien du cerisier, de la Cloque du pêcher, ainsi que de certaines affections d'origine bactérienne.

Nous signalons que le Coryneum (feuilles criblées de petits trous), s'est montré particulièrement virulent au mois de Septembre sur mirabelliers et quetschiers. Des dessèchements importants de brindilles sont à craindre au printemps prochain, si le traitement à la chute des feuilles, cet automne, est négligé.

Dans les vergers de pommiers, où le Chancre européen du pommier est observé, ce traitement tardif est recommandé.

A cette période de l'année, les risques de brûlures n'étant plus à craindre, on utilisera de préférence, un produit cuprique apportant 500 g de Cuivre métal par hectolitre d'eau, ou une Bouillie bordelaise à 2 %.

Lors du traitement, on accélèrera la chute des feuilles en travaillant à forte pression.

GRANDES CULTURES

COLZA

ALTISES

Des dégâts d'Altises sont actuellement observés dans certaines parcelles, principalement dans le Nord de l'ALSACE.

En raison des difficultés de levée de cette culture (sécheresse), les dégâts causés par ces ravageurs risquent de s'amplifier. Traiter, si nécessaire, avec l'un des produits figurant sur la liste des pesticides en votre possession.

211 .../...

DESINFECTION DES SEMENCES DE CEREALES

La désinfection des semences de céréales est, maintenant, pratiquée par tous les céréaliers qui trouvent dans le commerce, de nombreuses spécialités adaptées pour cet usage. Il ne nous paraît donc pas nécessaire de redonner, ici, une description détaillée des matières actives entrant seules, ou associées, dans les spécialités commerciales.

Par contre, de nombreux échecs sont toujours enregistrés, par suite d'une désinfection incomplète des céréales.

La désinfection des semences se fait à la ferme, avec un matériel adapté pour ce travail (baratte désaffectée par exemple) et non au champ en saupoudrant la semence dans le semoir.

Enfin, nous rappelons que pour les semis de céréales d'hiver dans des parcelles où l'on craint des attaques des Mouches grises, il est recommandé de traiter les semences avec une spécialité contenant du Diéthion ou de l'Endosulfan (consulter le Bulletin n° 144 du mois de Septembre 1972).

LUTTE CONTRE LES MAUVAISES HERBES EN TRAITEMENT DE PRE-LEVEE DES CEREALES D'AUTOMNE

Avantages et inconvénients des traitements de pré-levée.

L'élimination des mauvaises herbes dès le départ de la végétation supprime immédiatement la concurrence de ces indésirables et, par conséquent, favorise le départ de la culture.

En général, elle présente l'avantage de se situer à un moment où l'accès des parcelles est relativement aisé puisque ce traitement coïncide avec le semis.

On peut, bien entendu, lui reprocher d'être un peu aveugle, c'est-à-dire d'être appliquée sans avoir, au départ, l'assurance que les adventices vont se développer en quantité suffisante pour présenter une réelle nuisibilité à la céréale.

Il convient de noter que les herbicides actuellement applicables à l'automne sont doués d'une efficacité généralement bonne vis-à-vis des graminées adventices, mais qu'ils présentent certaines lacunes en matière de lutte contre les dicotylédones. Le gaillet gratteron, notamment, qui dans certains secteurs constitue une adventice particulièrement abondante et nuisible, n'est absolument pas contrôlé par ce traitement. Dans le cas où cette mauvaise herbe pose un problème aux agriculteurs, ils devront soit envisager de compléter ce traitement d'automne par une intervention printanière, soit d'attendre la sortie de l'hiver pour recourir à un herbicide à la fois efficace contre les graminées adventices et le gaillet. Malheureusement, à cette époque, il n'est pas toujours possible de pénétrer dans les terres au moment propice.

Enfin, il est bien évident que les traitements faits à l'automne, malgré la rémanence de certains des produits employés, n'est pas suffisante pour éviter le développement des mauvaises herbes qui apparaissent au printemps. Il ne faut donc pas compter sur ces applications pour se débarrasser de la folle avoine qui ne lève qu'à la fin de l'hiver ou de certaines dicotylédones, telles que les renouées, dont la sortie est également tardive.

.../...

Le tableau ci-après indique les différents produits qui peuvent être appliqués à l'automne, ainsi que leur efficacité vis-à-vis des graminées adventices annuelles les plus courantes et des principales dicotylédones annuelles résistantes à leur action. Les mauvaises herbes vivaces ne peuvent être éliminées par ces herbicides.

Conditions d'application.

Les traitements qui sont effectués en pré-levée de la culture et des mauvaises herbes doivent être appliqués avec un appareil susceptible de débiter au moins 4 à 500 litres de bouillie à l'ha.

Leur efficacité est liée également à la préparation du sol qui doit être très bien faite. Les terres motteuses ne permettent pas une bonne répartition du produit et diminuent l'efficacité d'une telle intervention.

Comme pour toute opération phytosanitaire, lire attentivement les notices des fabricants. Ceci est d'autant plus nécessaire que pour la plupart de ces herbicides, la dose d'utilisation varie en fonction de la nature du sol.

DIVERS

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Par suite de la sécheresse actuelle, les foyers de Campagnols des champs sont en extension en divers points de la Circonscription. Il est recommandé de suivre l'allure des populations de façon à pouvoir intervenir efficacement avant de constater des pullulations.

Rappelons que la mise en oeuvre d'appâts toxiques, comme ceux à base de Phosphure de zinc, est strictement règlementée par Arrêtés préfectoraux.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles : C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE" J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 145, publié le 2 Octobre 1972.

212

EFFICACITE DES HERBICIDES DE PRE-LEVEE EMPLOYES EN DESHERBAGE DES CEREALES D'AUTOMNE

BLE + Bonne efficacité - Efficacité moyenne 0 Insuffisant

Matière active et Spécialités commerciales	Dose M.A. moyenne/ha	Graminées adventices				Dicotylédones Principales espèces annuelles résistantes
		Vulpin	Agrostide	Pâturin annuel	Ray-grass	
Chlortoluron (1) (Dicuran)	2,4 kg	+	+	+	+	Gaillet gratteron, Coquelicot, Grémil, Laiterons,Ravenelle, Renoncule des champs, Véroniques.
Méthabenzthiazuron (Tribunil)	2,8 kg	+	+	+	-	Gaillet gratteron, Véroniques.
Néburon (Kloben C)	3 à 3,6 kg	+	+	+ à 0	- à 0	Gaillet gratteron, Grémil, Laiterons, Véroniques.
Nitrofène (Tok E 25)	2 kg	+	+	+	+	Peu actif sur dicotylédones, sauf Véroniques.
Terbutryne (Igrane 50) (Terbuphyt)	2,5 kg	+	+	+	+ à -	Gaillet gratteron, Laiterons,Ortie royale, Ravenelle et Sanve.
Nitrofène + Néburon (Herbalt)		+	+	+	+ à -	Gaillet gratteron, Grémil.
Nitrofène + Linuron (Tolion)		+	+	+	+	idem.

ORGE D'HIVER ET ESCOURGEON

Chlortoluron (1) (Dicuran)	2,4 kg	+	+	+	+	Comme pour le blé.
Triallate (Avadex B.W.)	1,2 à 1,4 kg	+ à -	- à 0	+	- à 0	Sans action sur dicotylédones.

(1) Attention :- Certaines variétés de blé d'hiver supportent mal cet herbicide. Ne pas l'utiliser sur les variétés suivantes : Blérois, Elysée, Essor, Floress, Heima, Luron, Manella, Rémois et Rigoudi.

- Ce produit peut s'employer sur les variétés d'orge suivantes : Noëlle, Nymphe, Ager, France Déa.

Pour les nouvelles variétés d'orge, suivre scrupuleusement les indications du fabricant.

CULTURES LEGUMIERES

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE CULTIVEE SOUS SERRE EN VUE DE LIMITER LES RESIDUS DE FONGICIDES AUX TOLERANCES ACTUELLEMENT ADMISES

PREAMBULE

Cette note a été rédigée en conclusion d'expérimentations réalisées depuis 1970 avec des fongicides couramment utilisés. Celles-ci avaient pour but de mettre au point une technique de lutte suffisamment efficace, comprenant des traitements aussi peu nombreux que possible et exécutés à des périodes convenablement choisies, afin de limiter les résidus de fongicides à des quantités ne dépassant pas les tolérances admises par un certain nombre de pays.

Efficacité et limitation des résidus étant deux éléments parfois difficiles à concilier, il importe, pour obtenir les résultats recherchés, de bien suivre l'ensemble des conseils de cette note.

Ceux-ci, valables pour la saison 1972-1973, seront, le cas échéant, modifiés par la suite, en fonction des connaissances complémentaires -notamment celles intéressant les nouveaux fongicides- que nous apporteront les expérimentations à venir.

1 - RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

TERREAU DESTINE A LA CONFECTION DES MOTTES

- Employer un terreau de bonne qualité, pouvant être réhumecté sans difficulté si les mottes deviennent sèches.
- Désinfecter ce terreau, par exemple à la vapeur, quinze jours avant la confection des mottes.

PEPINIERE

Elle doit être installée dans un lieu bien isolé des autres cultures et de toute source de contamination. Le meilleur moyen est d'aménager une partie de la serre spécialement pour la multiplication des plants.

Planter le plant peu développé.

PREPARATION DU SOL DESTINE A RECEVOIR LA CULTURE

- Arroser dans les jours qui précèdent la plantation pour que le sol contienne une bonne réserve d'eau. Il ne faut pas exagérer cependant afin de pouvoir planter dans de bonnes conditions, sans nuire notamment à la structure du sol.
- Si les cultures précédentes étaient atteintes par la pourriture du collet ou par la pourriture des feuilles de base, désinfecter superficiellement sur sol prêt à planter avec :
  - la vapeur, de préférence, sur environ 10 cm de profondeur ;
  - ou le quintozène employé en pulvérisation ou en poudrage, à la dose de 15 kg de matière active à l'hectare dans le cas de la pourriture du collet.

ARROSAGES

- Arroser copieusement au cours des deux premières semaines afin de compléter les réserves d'eau du sol.
- Par la suite, éviter d'arroser en période d'humidité prolongée, profiter au contraire des journées ensoleillées. La fréquence et l'importance des arrosages dépendant de la nature du sol, les sols filtrants exigeant des arrosages plus fréquents et moins copieux.
- Bassiner en période de temps chaud ou sec pour compenser l'évaporation intense, qui se traduit par l'apparition de nécroses sur le bord des feuilles où se développe ensuite la pourriture grise.
- Eviter d'arroser ou de bassiner le soir.

213

/...

ELIMINATION DES PLANTES MALADES

- Eliminer régulièrement les laitues qui "coulent" et sur lesquelles s'implante ensuite la pourriture grise. Les recueillir dans un sac de plastique afin de limiter la dissémination des germes, ce qui ne peut être obtenu avec une cagette.
- Eviter de déposer des déchets de cultures près des ouvertures de la serre, ce qui constituerait un foyer d'infection.
- Au moment de la récolte, éliminer les feuilles de base de façon à diminuer les quantités de résidus de pesticides.

II - LUTTE CHIMIQUE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE

(traitement en cours de végétation)

Elle varie suivant l'époque à laquelle la laitue est cultivée, les conditions influençant à la fois la croissance des plantes et le développement de ces maladies n'étant évidemment pas les mêmes à l'automne, en hiver et au printemps.

Les traitements à effectuer sont donc indiqués dans cette note en fonction des périodes de semis.

Les produits à utiliser de préférence sont : (doses exprimées en matière active)

- sur pépinière : Contre le mildiou, le zinèbe à la dose de 16 à 20 g à l'are. Contre le botrytis, le thirame à la dose de 20 g à l'are ou le bénomyl à 3 g à l'are.
- après plantation : Contre le mildiou, le mancozèbe ou le zinèbe, en pulvérisation, à la dose de 16 g à l'are. Contre le botrytis, le thirame, en pulvérisation, à la dose de 20 g à l'are ou le bénomyl en pulvérisation à la dose de 3 g à l'are.

A/ - Semis réalisés de mi-septembre à décembre

PEPINIERE : Dès la levée et jusqu'à la plantation, traiter tous les cinq jours contre le mildiou et, si nécessaire, contre le botrytis.

DE LA PLANTATION A LA RECOLTE : Deux à trois traitements dirigés à la fois contre le mildiou et le botrytis effectués à sept jours d'intervalle, le dernier se situant impérativement au plus tard à six semaines de la récolte.

B/ - Semis réalisés en janvier et début février

PEPINIERE : Mêmes traitements qu'en A.

DE LA PLANTATION A LA RECOLTE : Contre le mildiou, traitement tous les sept jours, le dernier se situant impérativement au plus tard à trois semaines de la récolte.
Contre le botrytis, on pourra appliquer un ou deux traitements, le dernier étant réalisé obligatoirement au bénomyl et se situant au plus tard à trois semaines de la récolte.

REMARQUES -

1° Le dernier traitement a une influence primordiale sur les quantités de résidus de pesticides pouvant subsister sur les laitues à la récolte. Compte-tenu des limites indiquées ci-dessus, il doit se situer à une époque où les laitues recouvrent entre le 1/3 et les 2/3 de la surface du sol, suivant les variétés (stade 12-15 feuilles appelé encore stade rosette). Ces renseignements sont valables pour des plantations de 18 à 20 laitues au m2.

2° La protection des laitues semées en été est actuellement à l'étude. Il semble cependant que la technique à utiliser soit proche de celle préconisée pour les cultures de courte durée, récoltées au printemps, en tenant compte du stade de développement des laitues lors du dernier traitement et de la surface du sol recouverte par la culture.

3° La lutte contre les ravageurs de la laitue ne pose pas de problèmes de résidus de pesticides à condition, d'une part, de ne pas utiliser d'insecticides dont l'emploi est interdit (aldrine, chlordane, dieldrine, heptachlore, certains insecticides organophosphorés), d'autre part, pour les insecticides autorisés, de respecter les délais d'interdiction d'emploi avant récolte fixés par la règlementation en vigueur.